Présents :
Président, ENNJIMI Saïd
Président délégué, COMBARET Christian
Membres : Mmes BARROT Pierrette, BOY Yvonne, HEBRE Valérie, MM. BASQ Stéphane, BONNET Jean François, BOUDET Alexandre, CARRARETTO Daniel, DANTAN Jacques, DAUPHIN Jean Louis, DEHEE Serge, FILHASTRE Hervé, GAUTIER Jean-Luc, GOUGNARD Alexandre, GUIGNARD Daniel, LADRAT Bernard, LAPORTE FRAY Bernard, LEONARD Frédéric, MARTIN Alain, MASSE Pierre, MATTENET Patrick, MIREBEAU Pascal, RABAT Luc, RASSIS Jean Marc, ROSSIGNOL Patrick, TINGAUD Pascal, WAILLIEZ David.

Excusés : MM. AUGEY Claude, BROUSTE Gérard, FRADIN Karim, LAFRIQUE Philippe, SAVIDAN Steve.

Assistent : Mmes FERNANDEZ Marie France, JUGE Vanesse, SIMON Elisabeth, NADAL Marie-Laure, MM. ALLONGUE Jean-Paul, AUBLANC Serge (représente Philippe LAFRIQUE), BEGA Henri, BIANCOLLI Eric, BOUARD Gilles, CASSAGNAU Dominique, EL ATTAOUI Nor Eddine, EL MOUFAKKIR Saïd, GUAGLIARDI Loreto (représente Claude AUGEY), JOHNSON Timothée, LEONARD Joël, LOPEZ Joël, OYHAMBERRY Philippe, RABBY Matthieu.

Carnet

Le Comité de direction adresse ses plus sincères condoléances à Marie José Ducros, Président de la C.R. de Contrôle des Mutations qui a eu la douleur de perdre son époux.
Les condoléances vont également à Philippe Barrière, membre de la C.R.T.I.S. qui a perdu sa mère.

Ouverture par le Président, Saïd Ennjimi

Le Président ouvre la séance puis donne dans un premier temps la parole aux co-listiers présents ce jour.

Après ce tour de table, le Président souhaite faire part de son agacement sur divers dossiers en cours et sur un contexte collectif qui, à son sens, ne fonctionne pas comme il le devrait. Chaque Présidente et Président de District est invité à s'exprimer et à donner son point de vue sur les divers sujets abordés par le Président de la Ligue.

Après échanges, le Comité de direction valide les décisions suivantes :

- les courriers à destination du COMEX et du BELFA étant validés par les membres du Comité de direction (moins une voix) ils seront expédiés en début de semaine,

- les frais de déplacements des membres des districts aux Assemblées fédérales seront débités aux districts concernés,

- les districts participeront financièrement à tous les rassemblements régionaux sportifs sur lesquels ils sont représentés (Challenge U11 Futsal, Tour qualificatif U13 Pitch…) en fonction du nombre d'équipes,

- Le principe de la prise en charge du montant de la double licence afin d'harmoniser les tarifs pour tous est acté,

- Afin d'assurer la nécessaire harmonisation des compétitions sur le territoire voulue par la Direction Technique Régionale, il est demandé aux districts, pour la saison prochaine et eu égard aux conventions d'objectifs :

. Une coupe Départementale avec uniquement des clubs de districts (nous pourrons donc organiser un challenge des vainqueurs de coupe au profit des clubs de districts avec une dotation significative) (un regroupement entre districts pourra être mis en place si nécessaire)

. L'application du carton blanc sur l'ensemble des compétitions départementales (y compris les coupes).

- le championnat U19 R2 avec engagement libre sera bien organisé par la LFNA la saison prochaine avec une répartition géographique la plus efficiente possible,

- La procédure de mise en place des formations organisées au sein de chaque district sera adressée à chaque district,

- afin d'éviter des incompréhensions sur le FAFA, une nouvelle procédure pour la saisie des dossiers est mise en place à compter de ce jour,

- la question du maintien des Délégués sur toutes les compétitions régionales fera l'objet d'une question posée aux clubs lors de la prochaine AG,

- la question de l'impossibilité d'entrainer pour tous les salariés techniques (CTS, CTD-DAP, Adjoint Technique) fera également l'objet d'une question aux clubs lors de la prochaine AG avec application, si validée, au 1er juillet 2019.

- Label Seniors. Remerciements aux districts pour le travail effectué. Cf dernières statistiques :

Districts	Nbe de clubs au départ	Radiés/fusions	Groupements	Inactifs en seniors	Clubs sans réponses ou non souhait de visite	Nbe de clubs réctifiés	% de visites	% de visites + visites programmées
16	144	6	6	56	0	132	67%	86%
17	150	15	4	8	4	131	88%	95%
19	79	6	1	3	0	72	78%	94%
23	78	8	3	4	0	67	55%	76%
24	139	12	1	5	0	126	65%	94%
33	272	18	3	21	4	251	43%	57%
40	67	4	1	3	0	62	58%	81%
47	53	0	4	4	0	49	88%	92%
64	96	5	1	3	7	90	89%	94%
79	152	5	6	4	0	141	63%	63%
86	191	14	11	1	0	166	84%	90%
87	124	9	3	2	0	112	87%	90%
LFNA	1545	102	44	114	15	1399	72%	84%

Homologation du Compte rendu du dernier Comité de direction – Le Secrétaire Général, Luc Rabat

Le Compte rendu de la réunion du Comité de direction du 20 janvier 2018 est homologué à l'unanimité.

Intervention du Secrétaire Général Adjoint, Pierre Massé :

Le Comité de direction valide :

1) Les propositions de médailles LFNA et FFF 2017 :

Propositions Médailles FFF- Promotion 2017	
Plaquettes	
EMART Michel	District de la Gironde (CA Béglais)
SABOURAULT André	District des Deux Sèvres
SARRADE Jean	District des Landes
Médailles OR	
MEYLEU Jacques	District Dordogne-Périgord (District)
BENTITOU Alain	District de la Gironde (C. Foot Entreprise)
ALLONGUE Jean Paul	Membre Commission Ligue (Terrains / FMSU)
Médailles VERMEIL	
DESCHAMPS Michel	District de la Gironde (Floirac)
FERNANDEZ Robert	District de la Charente Maritime (St Georges des Coteaux)
SIMON Serge	District de la Corrèze (Coopté District)
SENARD Claude	District des Deux Sèvres
LANZERAY Pierre	District de la Gironde (C. Litiges)
BASQ Stéphane	Président District de la Vienne / Comité Directeur LFNA
BROUSTE Gérard	Comité de Direction LFNA
RABAT Luc	Comité de Direction LFNA
Médailles ARGENT	
BARRIERE Philippe	District de la Gironde (C° des coupes)
DARROMAN Jacques	District de la Gironde (Merignac Arlac)
TOULOUSE Bernard	District de la Gironde (SA Merignac)
DELAUNAY Pierre	District des Landes de Football
ROILETTE Bernard	District de la Creuse (ES Bénévent Marsac)
RAMEAUX Guy	District de la Haute Vienne (JA Isle)
TARNAT Patrick	District de la Creuse (La Souterraine)
GOLDMANN Roland	District de la Haute Vienne (Limoges FC)
TIXIER Michel	District de la Haute Vienne (Le Palais Sur Vienne)
VIALLE Serge	District de la Corrèze (CA Meymacois)
COMBARET Christian	Comité de Direction LFNA
DANTAN Jacques	Comité de Direction LFNA
DEHEE Serge	Comité de Direction LFNA
LEONARD Joël	Membre Commission Ligue (Appel)
AUGEY Claude	District des Landes de Football

Propositions Médailles L.F.N.A. - Promotion 2017	
Médailles OR	
COMBEAU Marcel	District Dordogne-Périgord (NONTRON ST PARDOUX)
RAIGNIER Christian	District Dordogne-Périgord (District)
MARTIN ALAIN	District Lot et Garonne
DURAND Patricia	District de la Vienne (U et S Montmorillon)
DELAVAULT Bernard	District de la Vienne (FC Rouillé)
GAVOILLE Béatrice	District de la Charente (ASJ SOYAUX)
THOMAS Jean-Claude	District de la Haute Vienne (Nantiat)
LAROCHE Patrick	District de la Haute Vienne (Entente Couzeix-Chaptelat)
FONNE Marcel	District de la Gironde (SC St Croix du Mont)
YNESTA JEAN MARC	District de la Gironde (AS Ambarès)
MALLET Jeannine	District de la Gironde (RC Bordeaux Métropole)
AUGER Dominique	District de la Creuse (FOOT GENERATION 2000)
GABORIT Jean Albert	District de la Charente Maritime (Bourcefranc)
LAFLAQUIERE Luc	District de la Corrèze
GARREAU Yves	District des Deux Sèvres (COMBRANSSIERE)
BRUNET Gustave	District des Deux Sèvres (ST ROMAN LES MELLE)
GOUGNARD Alexandre	LFNA
FERNANDEZ Marie France	LFNA
FRANCOIS Guy	LFNA
SUAREZ Manuel	LFNA
Médailles VERMEIL	
JOLLIS Didier	District Dordogne-Périgord (District)
REALLE Jean-Pierre	District Dordogne-Périgord (District)
CARRERE Jean	District Pyrénées Atlantiques
MELIANDE Pierre	District Pyrénées Atlantiques
CHARTON NICOLAS	District Lot et Garonne (SC ASTAFFORT)
MATHIEU ALAIN	District Lot et Garonne (AC LE MAS)
ROMERO JOSE	District Lot et Garonne (DISTRICT COMMISSION)
SABOURIN Fabienne	District de la Vienne (AC Payzay le Sec)
ZAGAROLI Louis	District de la Vienne (Le Réveil de Moncontour)
PATRAULT Patricia	District de la Vienne (CS Dissay)
DA SILVA Francis	District de la Vienne (AS Portugais de Châtellerault)
BONNEAU Isabelle	District de la Charente (US ABZAC)
SUCHARYNA Bérengère	District de la Charente (ES FLEAC)
VERGNAUD Karine	District de la Charente (JS GARAT)
CHAUMONT Marie Claude	District de la Haute Vienne (St Gence)
GERBAUD Régis	District de la Haute Vienne (Limoges F.C.)
YAZAR Ergun	District de la Haute Vienne (La Jonchère St Maurice)

DALBY Patrick	District de la Haute Vienne (St Léonard de Noblat)
CAZALA Claude	District de la Gironde (C°. Féminines)
DUPIOL Nicole	District de la Gironde (Patronage Bazadais)
GAMIETTE Jean Joseph	District de la Gironde (C°. Délégués)
DAUBA Monique	District de la Gironde (Avenir Toulennais)
PALLARUELLO Yves	District de la Gironde (C°. Appel)
GARDES Gilles	District de la Creuse (GOUZON AVENIR SPORTIF)
OLIVE Joël	District de la Creuse (ESM LA SOUTERRAINE)
GRAMPEIX Gilles	District de la Creuse (ES St SULPICE-St GEORGES)
DAUBA Jean Bernard	District de la Charente Maritime (Marennes)
DUTHEIL Jean Marc	District de la Charente Maritime (Esnandes)
LAROCHE Olivier	District de la Charente Maritime (Ecoyeux)
BEYRIERE Guy	District des Landes (FC Hagetmau)
CASSAGNAU Dominique	District des Landes (St Paul Sport)
DESTRUHAUT Jean Guy	District des Landes (Ygos Stade)
BLANCEY Fabienne	District de la Corrèze
BUISSON Laurent	District de la Corrèze (AS Vignols/Voutezac)
VIALLE Marion	District de la Corrèze (CA Meymac)
TINON Paul	District des Deux Sèvres (CHATILLON)
PARNAUDEAU Jean Louis	District des Deux Sèvres (SAINT LOUP LOUIN)
SABOURAULT Michel	District des Deux Sèvres (FOMPERRON)
COUSSEAU Jean Michel	District des Deux Sèvres (AIRVO ST JOUIN)
BORDIER Jean Marie	LFNA
Médailles ARGENT	
BOSSE Gilbert	District Dordogne-Périgord (District)
BUFFIERE Patrick	District Dordogne-Périgord (CORGNAC)
AUBERTIN Pierre	District Dordogne-Périgord (VERGT)
DUPRAT Pascal	District Dordogne-Périgord (COC CHAMIERS)
BESSE Daniel	District Dordogne-Périgord (ST SAUD)
CAMIADE Michel	District Pyrénées Atlantiques
LOPEZ Valérie	District Pyrénées Atlantiques
LUCCHINI Paul	District Pyrénées Atlantiques
MOUNEAU Jean Marcel	District Pyrénées Atlantiques (Fameb)
PREBENDE Pascal	District Pyrénées Atlantiques (ST PALAIS)
CAPOT PPATRICK	District Lot et Garonne (2 RIVES 47)
NAVARRO BERNARD	District Lot et Garonne (FC SAINT COLOMB)
VERSTRAETE ALAIN	District Lot et Garonne (COLAYRAC FC)
GUEDON Georgina	District de la Vienne (US Orches)
MOREAU Didier	District de la Vienne (Bel Air Rocs OC Poitiers)
PASQUAY Monique	District de la Vienne (US Vivonne)

DECOURT Bruno	District de la Vienne (ET S Château Larcher)
BRANTHOME Régine	District de la Vienne (US Availles Limouzine)
SAVARY Philippe	District de la Vienne (US Thuré Besse)
BRANDY Philippe	District de la Charente (USA MONTBRON)
FARGEOT Stéphane	District de la Charente (CS SAINT MICHEL)
FAURE Philippe	District de la Charente (AS BRIE)
FERRAND David	District de la Charente (AS PUMOYEN)
ROUFFIGNAT Gilles	District de la Charente (AS VILLEBOIS H,B)
GLENISSON Pascal	District de la Haute Vienne (Nieul)
BORDE Marie-Raymonde	District de la Haute Vienne (Chateauneuf Neuvic)
CHAPOULAUD Daniel	District de la Haute Vienne (Sauviat Sur Vige)
LEVEQUE Raymond	District de la Haute Vienne (Oradour Sur Glane)
NIGI Joseph	District de la Haute Vienne (St Just Le Martel)
REIX Roland	District de la Haute Vienne (Montrol Senard)
PRONIER Simone	District de la Gironde (AS Audenge)
DESCHAMPS Christophe	District de la Gironde (Nord Gironde)
TACH Christian	District de la Gironde (C°. Terrains)
RAYMOND Jean Claude	District de la Gironde (Délégué)
PREVOST Christiane	District de la Gironde (C°. Féminisation)
ZOLOTA Samir	District de la Gironde (C°DDRFA)
RODRIGUE Patrick	District de la Gironde (Saint Aubin Médoc)
SENTA Dominique	District de la Creuse (US VALLIERE)
RAYNAUD Daniel	District de la Creuse (US AUZANCES)
BOUDARD Daniel	District de la Creuse (SC CHAMPAGNAT)
PETIT-PIERRE Michèle	District de la Creuse (AS BUSSIERE-DUNOISE)
LAINE Angélique	District de la Creuse (US GRAND-BOURG)
BLANC Christian	District de la Charente Maritime (Saintes)
CARVALHO DA ROCHA Joao	District de la Charente Maritime (Portuguais Rochelle)
RAMBEAU Guy	District de la Charente Maritime (Fontcouverte)
NAISSANT Christian	District de la Charente Maritime (Mirambeau)
POTTIER Philippe	District de la Charente Maritime (Chaniers)
GRENADE Patxi	District des Landes (Peyrehorade Sports)
LAFARGUE Pierre	District des Landes (FC Doazit)
LUMALE Didier	District des Landes de Football
POTEAUX Christine	District des Landes (St Geours LM)
RAFA Moussa	District des Landes (FC Tartas St Yaguen)
MICHAUD Yanncik	District de la Corrèze (ES Nonards)
SOULIER Jean-Claude	District de la Corrèze (AM St Hilaire Venarsal)
DE OLIVEIRA José	District de la Corrèze (ES Portugais Brive)
MIGINIAC Bernard	District de la Corrèze (O. Larche la Feuillade)

LASCAUX Sylvain	District de la Corrèze (AS Chamberet)
LAIDET Luc	District des Deux Sèvres (PAIZAY LE TORT)
ALLARD Franck	District des Deux Sèvres (FOMPERRON)
LELAURE Anthony	District des Deux Sèvres (ST AMAND SUR SEVRE)
LOISEAU Christian	District des Deux Sèvres (ST AMAND SUR SEVRE)
ROBIN Jean Jacques	District des Deux Sèvres (BUSLAURS THIREUIL)
LAMARQUE Dominique	District des Deux Sèvres (AIFFRES)
HEBRE Valérie	LFNA
BAUD Valérie	LFNA
AUBLANC Serge	LFNA
AYRAULT GUILLORIT Marie Ange	LFNA
BOUDE Christian	LFNA
CURIDA Robert	LFNA
EDME Gilles	LFNA
POUPARD Jean Paul	LFNA
SIONNEAU Christian	LFNA
BARSACQ Christophe	LFNA
BRUN Patrick	LFNA
ESTAMPE Patrick	LFNA
FORT Marilyn	LFNA
MOREAU Bruno	LFNA
PORTES Maurice	LFNA
RIBEIRO FERREIRA Ilidio	LFNA
DEMARTHON Jean Yvon	LFNA

2) de la composition du Groupe de travail « Structuration des clubs »

Référente : Marie-France Fernandez (représentante club)
Membres : Claude Augey et Daniel Guignard (Présidents de District), Gérard Lathière et Gilles Gerbaud (club de Feytiat), André Besson (club d'Abzac), Vanessa Juge (ETR), Serge Dehee (représentant CD), Lydie Sainvé (référente administrative).

Intervention du Secrétaire Général, Luc Rabat :

Organisation du Football en Milieu Scolaire

. **présentation de la clé de répartition financière**

* La Commission peut réduire ou augmenter l'aide suivant les éléments de fonctionnement fournis.
* Le processus de versement est également rappelé :

Chèque LFNA ⟶ District

- Ligne budgétaire de l'établissement
- Association UNSS de l'établissement
- Club

. Projet de création de la licence de ''Parent accompagnateur'' (proposition de Michel Mathias) ; les licences dirigeants sont régentées par la FFF – La MDS couvre les bénévoles non licenciés comme le sont les parents accompagnateurs. En conséquence, il n'est pas donné suite à la proposition de M. Mathias.

. Point sur l'enregistrement des licences 2017/2018 : à ce jour, plus de 187 000 licences enregistrées.

. Challenge régional U 11 FUTSAL « Christian Fétis – Jacques Lahitte » : les villes de Limoges ou Aixe sur Vienne et Eysines devraient recevoir les deux finales régionales prévues le 1er mai 2018. Le comité de l'AEF doit valider ces deux candidatures.

Il est rappelé que l'ensemble des frais liés à cette organisation sera réparti entre les districts (frais de repas des jeunes et des encadrants, récompenses, frais d'arbitrage etc…)

. Déplacement des bénévoles, le mardi 8 mai à Paris
. 84 invités + 4 au titre de la FondaCtion (Niort St Florent, SPUC Saint Pee)

. Pré-Projets de Fusion :

. District des Landes : FC Amollois 539695 et du FC Poudenx 536036 (avis très favorable du CD)
. District des Pyrénées Atlantiques : FC Oloron Béarn 582370 et Haut Béarn 534829 (accord District)

Le Comité de direction valide ces deux pré-projets à l'unanimité.

Intervention de Daniel GUIGNARD

. Label Jeunes : le club de Mérignac ARLAC est proposé pour l'obtention du label Excellence.

Il est noté que l'AS Cozes n'a pas candidaté au Label jeunes.

. Point sur les compétitions LFNA – quelques rencontres en retard non encore fixées, les clubs concernés étant qualifiés en Coupe de la Région Nouvelle-Aquitaine

. Phase Finale Régionale U13 des 5 et 6 Mai 2018 sur le complexe de Chante Cigale à GUJAN-MESTRAS (Gironde) clubs qualifiés à communiquer à la Ligue pour le lundi 9 avril 2018 au plus tard

Récompenses et Classement Fair Play

Il est rappelé que le groupe de travail chargé de l'organisation des remises de récompenses Fair Play est inchangé – Jean-François Bonnet pilote ce dossier. Ces remises de récompenses sont prévues durant le LFNA DAY à Poitiers le 16/06/2018.

Intervention de Vanessa Juge et Nor Eddine El Ataoui – Projet « Services Civiques » pour les clubs

Après rencontre avec la DRDJSCS la LFNA a obtenu un agrément pour 3 ans pour mettre à disposition des clubs 500 jeunes volontaires en services civiques, la première année et un nombre plus important les années suivantes.

Ce projet, initié par Christian Combaret et mené par Nor Eddine El Ataoui en collaboration avec Vanessa Juge, Saïd El Moufakkir et Marie France Fernandez permettra de faciliter l'intégration de volontaires au sein des clubs de la LFNA et de faciliter les démarches administratives des clubs.

Un courrier va être adressé à l'ensemble des clubs courant avril expliquant la mise en œuvre et le suivi.

Il est précisé que les districts pourront également bénéficier de ce dispositif.

Mise en place théorique au 1er septembre 2018 afin de permettre aux jeunes volontaires d'être présent au sein des clubs dès la préparation de la nouvelle saison (juillet/août 2018).

Une signature protocolaire avec M. le Préfet est prévue début mai 2018.

Sommaire

1. Diagnostic
2. Le service civique c'est quoi ?
3. Les domaines des missions
4. Le dispositif
5. La mise en place dans le club
6. Les formations
7. En résumé
8. Les référents

Le diagnostic

Points forts	Points à améliorer
Très bonnes relations avec la DRDJCSC	Manque de communication
Système peu couteux	Lourdeur du dossier
	Peu de clubs utilise le dispositif « Service civique »

Le service civique c'est quoi ?

Le jeune

- 16 à 25 ans
- **581€** par mois
- Sans condition de diplôme
  Un engagement volontaire

Le club

- **24h** par semaine sur **8 mois** dans votre club
- **58 €** / **mois** à la charge club
- **0** dossier administratif pour le club

- Agrément pour 3 ans sous le format de l'intermédiation (la LFNA met à disposition les volontaires aux clubs)
- 500 services civiques pour la saison 2017/2018

LIGUE DE FOOTBALL NOUVELLE-AQUITAINE
Les domaines des missions
1 Sensibilisation à la citoyenneté
Participer à la responsabilisation des usagers des structures sportives en favorisant les valeurs civiques et citoyennes des pratiques sportives. Vivre ensemble, respect, non-violence, Programme éducatif fédéral…
2 Médiation entre le club et les usagers
Contribuer à une plus forte implication des parents dans l'activité sportive de leur enfant et dans la vie collective du club et sensibiliser à la notion de sport-plaisir plutôt que celle de compétition…
3 Féminisation du Football Néo Aquitain
Favoriser l'égalité femmes/hommes, la promotion de l'Ecole Féminine, lutter contre les stéréotypes de genre dans la pratique sportive, encourager la parité dans le secteur sportif…
4 L'accueil auprès des jeunes des quartiers prioritaires
Rendre accessible la pratique sportive à tous (zone rurale et urbaine), promouvoir les valeurs véhiculées par le sport…
5 Organisation d'évènements permettant d'attirer de nouveaux publics
Consolider la vie associative, promouvoir et diversifier les actions du club en faveur d'un public de proximité (tournois, soirées, lotos…)

LIGUE DE FOOTBALL NOUVELLE-AQUITAINE
Le dispositif
Etape 1
Signature de l'agrément
Mars 2018
Etape 2
Déploiement de la communication
• Réunions des clubs avec diaporama
• Courrier envoyer aux clubs + président du club
Cliquez sur le lien

LIGUE DE FOOTBALL NOUVELLE-AQUITAINE
Le dispositif
Etape 1
Signature de l'agrément
Mars 2018
Etape 2
Déploiement de la communication
Etape 3
Questionnaire en ligne
LIGUE DE FOOTBALL
NOUVELLE-AQUITAINE
Aide LFNA - Services civiques
Quel est le nom de votre club ? *
Quel est le numéro d'affiliation de votre club ? *

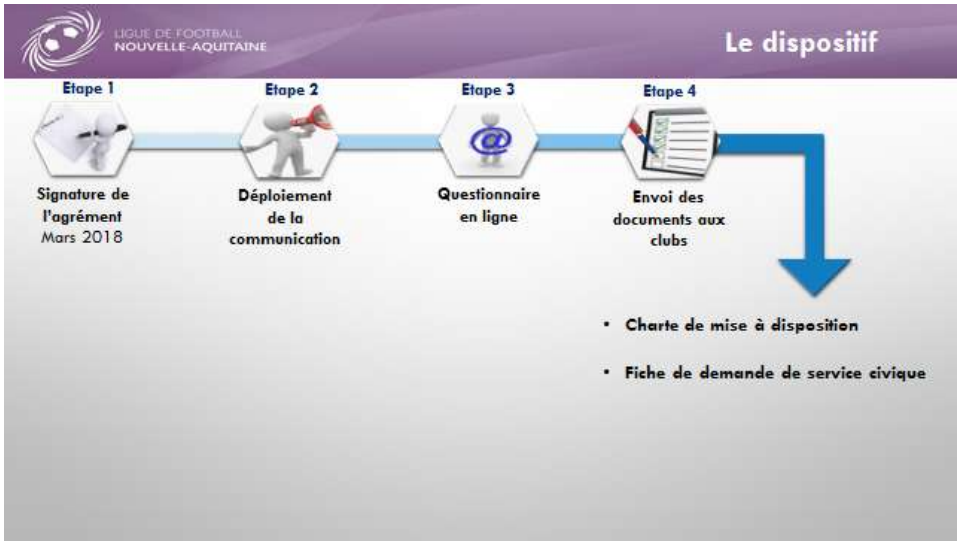
LIGUE DE FOOTBALL NOUVELLE-AQUITAINE
Le dispositif
Etape 1
Signature de l'agrément Mars 2018
Etape 2
Déploiement de la communication
Etape 3
Questionnaire en ligne
Etape 4
Envoi des documents aux clubs
• Charte de mise à disposition
• Fiche de demande de service civique

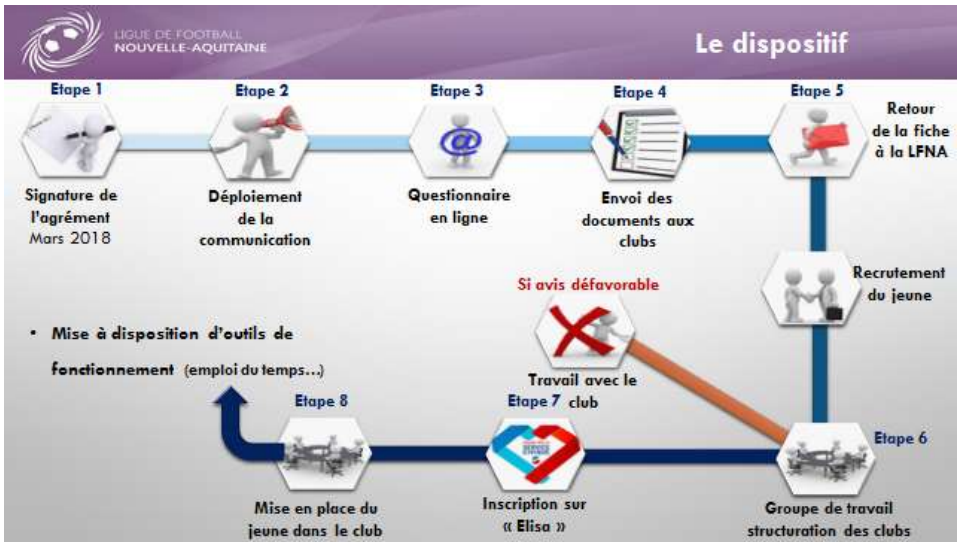
LIGUE DE FOOTBALL NOUVELLE-AQUITAINE
Le dispositif
Etape 1
Signature de l'agrément Mars 2018
Etape 2
Déploiement de la communication
Etape 3
Questionnaire en ligne
Etape 4
Envoi des documents aux clubs
Etape 5
Retour de la fiche à la LFNA
Recrutement du jeune
Etape 6
Groupe de travail structuration des clubs
Si avis défavorable
Travail avec le club
Etape 7
Inscription sur « Elisa »
Etape 8
Mise en place du jeune dans le club
• Mise à disposition d'outils de fonctionnement (emploi du temps…)

LIGUE DE FOOTBALL NOUVELLE-AQUITAINE
La mise en place du jeune dans le club
3 temps dans le suivi du service civique :
1. Réunion d'accueil + signature de la convention (Club + Volontaire + LFNA)
2. M + 3 : point sur le projet d'avenir et sur le projet de la mission
3. A la fin de la mission

Les formations

La formation du tuteur

Elle porte sur :

- Les principes fondamentaux du service civique
- Les spécificité du statut
- Le rôles et les obligations
- **Comment accompagner les volontaires** durant leur mission

La formation du volontaire

3 temps dans la formation :

- 1 temps général : formation civique et citoyenne
- 1 temps de formation au premier secours : PSC1
- 1 temps de **formation spécifique football** en relation avec leur mission

En résumé

PAR LE CLUB

- 58 € / mois
- 1 tuteur

PAR LA LFNA

- Aide de 50€ / mois
- Dossier administratif
- ACCOMPAGNEMENT ET FORMATIONS
  - Du TUTEUR
  - Du VOLONTAIRE

Les référents

Intervention de Vanessa Juge – Bilan de la pratique FUTSAL

Pour faire suite à la présentation par Eric Chevalier durant le Comité de direction au 20 janvier dernier à Notre Dame de Sanilhac, Vanessa Juge présente aujourd'hui les résultats de l'état des lieux réalisé auprès des districts et des clubs de la LFNA :

L'Etat des lieux

LA PRATIQUE SPÉCIFIQUE :

- **LFNA** : 3 poules de championnat (1R1 nord, 1R1 sud et 1 R2 sud)
- **Districts** : 7 districts sur 12 ont un championnat (2 clubs du 86 rattachés au 79)
- Soit 127 équipes (30 LFNA, 97 districts) pour 1460 licenciés futsal (de U17 à séniors) soit 11,5 licenciés par équipes
- Pratique spécifique uniquement sénior masculin et se déroule essentiellement le soir en semaine (entrainement et compétition)

L'Etat des lieux

LA PRATIQUE SPÉCIFIQUE :

- 63 licencié(e)s futsal animation (U6 à U11) et 10 licenciés de u13 à u16
- Contre qui jouent-ils ?

L'Etat des lieux

LA PRATIQUE ASSOCIEE :

Catégories	Nombres de districts	Type de pratique	Période de pratique	Nombre d'équipes
U6 – U9	9	Plateaux	Le samedi	880
U11	11	Challenge FETIS/LAHITTE	Le week-end	500
U13	8	Plateaux / Coupes	Le week-end + vacances scolaires	255
U15	4	Coupe / tournoi	Le week-end + vacances scolaires	53
U16 – U18	2	Coupe	Le week-end	22
Seniors masculins	6	Coupes / Challenge	En semaine	200
Féminines jeunes	8	Plateaux / tournois /challenge	Le week-end + vacances scolaires	130
Seniors féminines	7	Coupes / tournoi / journée spécifique	Le week-end	62

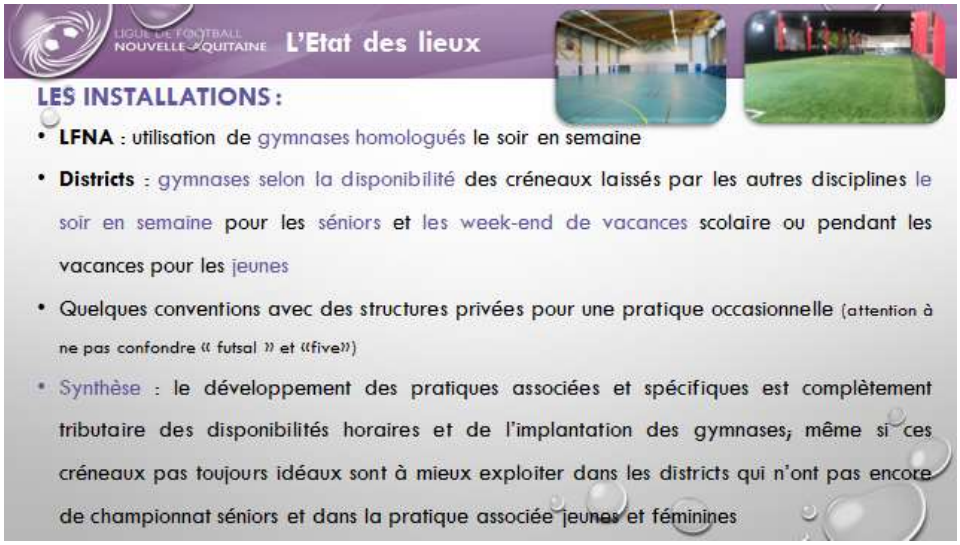

Intervention de Serge DEHEE

. Vœux de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine, adressés à la FFF, concernant des demandes de modification des Règlements Généraux :

Article 39 des RG de la F.F.F. – Fusion

Origine : Commission Régionale des Statuts et Règlements en lien avec l'avis des Présidents de District au territoire rural

Motif : donner de la souplesse aux clubs désirant fusionner sur la distance kilométrique maximale puisque le choix de fusion est souvent lié à un regroupement des Communautés de Communes et un contexte géographique particulier notamment dans le domaine rural.

Le Comité de Direction aurait alors toute latitude d'examiner ces projets de fusion dépassant cette distance des 15 km.

Application : 1er Juillet 2018

Texte actuel – Article 39

2/ Une fusion ne peut être réalisée qu'entre deux ou plusieurs clubs d'un même District, sauf exception accordée par la Ligue Régionale. La fusion n'est autorisée que si la distance qui sépare les sièges des clubs concernés est inférieure ou égale à 15km, voie routière la plus courte…

Proposition :

2/ Une fusion ne peut être réalisée qu'entre deux ou plusieurs clubs d'un même District, sauf exception accordée par la Ligue Régionale. La fusion n'est autorisée que si la distance qui sépare les sièges des clubs concernés est inférieure ou égale à 15km, voie routière la plus courte…

2 bis / Le Comité de Direction peut toutefois examiner toute demande de dérogation dès lors que cette distance entre les clubs désirant fusionner est supérieure à 15 Km, sur avis du District concerné.

Article 92 des RG de la F.F.F. – Périodes de changement de club

Origine : Commission Régionale des Statuts et Règlements en lien avec le Pôle Compétitions / Licences

Motif : donner de la souplesse aux clubs sur les périodes de changement de club en différenciant les catégories SENIORS dont les compétitions débutent en Août et les Catégories JEUNES dont les compétitions débutent en Septembre.
Application : 1er Juillet 2018

Texte actuel – Article 92.2
1/ Les joueurs peuvent changer de club durant deux périodes distinctes :
- en période normale, du 1er Juin au 15 Juillet,
- hors période du 16 Juillet au 31 Janvier.

Propositions :
1/ Les joueurs peuvent changer de club durant deux périodes distinctes :
- en Période Normale, du 1er Juin au 15 Août pour les catégories SENIOR, U19 à U16
- en Période Normale, du 1er Juin au 15 Septembre pour les catégories U15 à U12
- Hors Période du 16 Août au 31 Janvier pour les catégories SENIOR, U19 à U16
- Hors Période du 16 Septembre au 31 Janvier pour les catégories U15 à U12

Article 92 des RG de la F.F.F. – Nombre de mutations dans la saison

Origine : Commission Régionale des Statuts et Règlements en lien avec le Pôle Compétitions / Licences
Motif : Restreindre le nombre de mutations dans la saison sauf cas exceptionnels jugés par la Commission Régionale de Contrôle des Mutations. Les clubs restent désabusés face à des licenciés pouvant changer de club deux fois dans la saison quelle que soit la période.
Application : 1er Juillet 2018

Texte actuel – Article 92.2
1/ … Chaque saison, les joueurs amateurs peuvent changer de club au maximum deux fois dans la même pratique.

Proposition :
1/ … Chaque saison, les joueurs amateurs peuvent changer de club au maximum une fois dans la même pratique, sauf cas exceptionnels liés à un changement de résidence ou un manque de temps jeu du joueur concerné.
La Commission compétente appréciera la véracité des cas exceptionnels décrits ci-dessus.

Article 117 des RG de la F.F.F. – Exemptions du cachet Mutation

Origine : Commission Régionale des Statuts et Règlements en lien avec le Pôle Compétitions / Licences
Motif : apporter de la cohérence et du bon sens en différenciant les Mutations Professionnelles ou Déménagement des Mutations « classiques » par une exemption du cachet Mutation.
Application : 1er Juillet 2018

Texte actuel – Article 117
Est dispensée de l'apposition du cachet Mutation la licence :
C/ Réservé

Propositions :
Est dispensée de l'apposition du cachet Mutation la licence :

C/ du joueur ou de la joueuse subissant une Mutation Professionnelle ou Familiale sous condition que le nouveau domicile soit situé à plus de 100km de l'ancien lieu de résidence et que le siège du nouveau club ne soit pas situé à plus de 30km du nouveau domicile.
Il appartiendra au licencié ou au représentant légal de justifier auprès de la Commission du Contrôle des Mutations, le changement de situation lors de l'enregistrement de sa licence (contrat de travail ou preuve de changement de domicile).

Article 226 des RG de la F.F.F. – Modalités pour purger une suspension

Origine : Commission Régionale des Statuts et Règlements en lien avec le Pôle Compétitions / Licences
Motif : inclure dans le décompte des suspensions la possibilité qu'une équipe de Niveau NATIONAL puisse aussi participer à une Coupe Régionale.
Application : 1er Juillet 2018

Texte actuel – Article 226
1/ … Pour les joueurs dont le club dispute un championnat national, sanctionnés à la suite d'incidents (expulsion, récidive d'avertissements entraînant une suspension ferme, incidents de nature diverses…) survenus à l'occasion d'une rencontre officielle de compétition nationale, le ou les matchs à prendre en compte sont ceux de la compétition officielle nationale disputés par l'équipe au sein de laquelle le joueur reprend la compétition si cette dernière dispute un championnat national.

Proposition :
1/… Pour les joueurs dont le club dispute un championnat national, sanctionnés à la suite d'incidents (expulsion, récidive d'avertissements entraînant une suspension ferme, incidents de nature diverses…) survenus à l'occasion d'une rencontre officielle de compétition nationale ou d'une coupe Régionale à laquelle l'équipe de niveau National est engagée, le ou les matchs à prendre en compte sont ceux de la compétition officielle nationale en incorporant les matchs de coupe régionale pour les équipes disputant le championnat national de niveau 3 (N3) dans laquelle elles sont régulièrement engagées, disputés par l'équipe au sein de laquelle le joueur reprend la compétition si cette dernière dispute un championnat national.

Statut de l'Arbitrage - Section 3 – Conditions de couverture - Article 35

Origine : Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage
Motif : Privilégier de manière encore plus significative les clubs qui ont amené des licenciés à l'arbitrage en les couvrant sur une durée plus longue afin de leur permettre de rester en règle avec le Statut de l'Arbitrage et leur laisser le temps, sur cette période, de former de nouveaux arbitres.
Application : 1er Juillet 2018

Texte actuel
Article 35
Si un arbitre change de club postérieurement au 31 Août, le club quitté compte l'arbitre dans son effectif jusqu'à la fin de la saison en cours, sauf s'il cesse d'arbitrer.
De plus, dans le but de privilégier les clubs ayant présenté un nouvel arbitre ayant effectué le nombre de matchs requis, lorsque cet arbitre en démissionne, le club en cause continue pendant deux saisons à le compter dans son effectif, sauf s'il cesse d'arbitrer.
Cette dernière disposition n'est toutefois pas applicable lorsque ce changement de club de l'arbitre est motivé par le comportement violent de membres du club ou une atteinte à l'intégrité du corps arbitral ou à la morale sportive.

Proposition :
Article 35
Si un arbitre change de club postérieurement au 31 Août, le club quitté compte l'arbitre dans son effectif jusqu'à la fin de la saison en cours, sauf s'il cesse d'arbitrer.
De plus, dans le but de privilégier les clubs ayant présenté un nouvel arbitre ayant effectué le nombre de matchs requis, lorsque cet arbitre en démissionne, le club en cause continue pendant cinq (5) saisons à le compter dans son effectif, sauf s'il cesse d'arbitrer.
Cette dernière disposition n'est toutefois pas applicable lorsque ce changement de club de l'arbitre est motivé par le comportement violent de membres du club ou une atteinte à l'intégrité du corps arbitral ou à la morale sportive.

Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football - Chapitre 2 – Obligations des clubs pour l'encadrement technique des équipes

Article 12 – Obligation de diplômes
Point 1. Obligation de contracter
Point 2. Possibilité de contracter ou bénévolat
Origine : Comité de Direction de la LFNA sur demande des clubs
Motif : Ne pas dissocier la contractualisation obligatoire d'un Entraîneur et l'emploi par le club d'un ou plusieurs joueurs fédéraux sur le championnat Régional 1.
Application : 1er Juillet 2018

Texte actuel
Point 1. Obligation de contracter
Les clubs qui ont une ou des équipes participant aux championnats énumérés ci-dessous sont tenus de contracter avec les éducateurs ou entraîneurs suivants :
(…)
Pour l'équipe participant au Championnat Régional 1 :
Un entraîneur titulaire au minimum du BEF, entraîneur principal de l'équipe
Point 2. Possibilité de contracter ou bénévolat
Les clubs qui ont une ou des équipes participant aux championnats énumérés ci-dessous sont tenus d'utiliser sous contrat ou sous bordereau bénévole les services des éducateurs ou entraîneurs suivants :
Pour l'équipe participant au Championnat Régional 2 :
Un entraîneur titulaire au minimum du BEF, entraîneur principal de l'équipe

Proposition :
Point 1. Obligation de contracter
Les clubs qui ont une ou des équipes participant aux championnats énumérés ci-dessous sont tenus de contracter avec les éducateurs ou entraîneurs suivants :
(…)
Pour l'équipe participant au Championnat Régional 1 avec au minimum un joueur sous contrat :
Un entraîneur titulaire au minimum du BEF, entraîneur principal de l'équipe

Point 2. Possibilité de contracter ou bénévolat
Les clubs qui ont une ou des équipes participant aux championnats énumérés ci-dessous sont tenus d'utiliser sous contrat ou sous bordereau bénévole les services des éducateurs ou entraîneurs suivants :
Pour l'équipe participant au Championnat Régional 1 sans joueur sous contrat :

Un entraîneur titulaire au minimum du BEF, entraîneur principal de l'équipe
Pour l'équipe participant au Championnat Régional 2 :
Un entraîneur titulaire au minimum du BEF, entraîneur principal de l'équipe

Le Comité de direction valide à l'unanimité les propositions de modification (notamment la mise en conformité des Statuts de la LFNA suite aux votes en AG de la FFF en décembre 2017) :

. Modification de l'article 12 des STATUTS de la LFNA : application 1er Juillet 2018.

12.5.6. : Mise en conformité avec les Statuts de la F.F.F.

Article 12.5.6
Texte actuel :
Conformément aux dispositions des articles 6 et 7 des Statuts de la Fédération Française de Football, au cours d'une réunion spécifique provoquée par la Ligue, les clubs disputant les Championnats Nationaux Seniors seront appelés à désigner leur Délégué (et son suppléant) aux Assemblées Générales de la FFF et de la LFA.
Ce délégué est élu chaque saison selon les modalités suivantes : …

Propositions :
Conformément aux dispositions des articles 6 et 7 des Statuts de la Fédération Française de Football, les clubs disputant les championnats Nationaux Seniors Libre seront appelés, au cours d'une réunion spécifique provoquée par la Ligue, ~~les clubs disputant les Championnats Nationaux Seniors seront appelés~~ à désigner leur Délégué (et son suppléant) aux Assemblées Générales de la FFF et de la LFA.
Ce délégué et son suppléant sont élus pour la même durée que le Mandat du Comité de Direction de Ligue sous réserve que l'équipe du club, au titre de laquelle ils ont été élus, reste engagée dans un Championnat National Seniors Libre pendant toute la durée de son mandat de 4 ans.
Dans le cas où, en cours de mandat, ce délégué ou son suppléant ne remplirait plus les conditions de représentation pour laquelle ils ont été élus, la Ligue procédera à une nouvelle élection du délégué et/ou de son suppléant suivant les conditions prévues par le présent article.
Ces nouveaux élus exerceront leurs fonctions que jusqu'à l'expiration du mandat initial

. Modification de l'article 13 des STATUTS de la LFNA : application 1er Juillet 2018.

Origine : Commission Régionale STATUTS et REGLEMENTS
13.3 : Préciser les points obligatoires qui devront être portés sur la notification de la Commission Electorale suite au refus de candidature – (Nouveauté de l'article 16 des présents STATUTS)
Article 13.3 : Modes de scrutin

Texte actuel :
Est rejetée la liste : (…)
Le refus de candidature doit être motivé.

Propositions :
Dans le cas de refus de candidature la notification doit être motivée et mentionner les voies et délais de recours en précisant l'organe (ou les organes) compétent.

. Modification de l'article 16 des STATUTS de la LFNA : application 1er Juillet 2018

Motif : Mise en conformité avec les Statuts de la FFF
Article 16 – Commission de Surveillance des Opérations Electorales

Texte actuel :
Elle a compétence pour :
- émettre un avis à l'attention du Comité de Direction sur la recevabilité des candidatures
- accéder à tout moment au bureau de vote ;
- se faire présenter tout document nécessaire à l'exécution de ses missions
- exiger lorsqu'une irrégularité est constatée, l'inscription d'observations au procès-verbal, avant ou après la proclamation des résultats

Proposition :
Elle a compétence pour :
- ~~émettre un avis à l'attention du Comité de Direction sur la recevabilité des candidatures~~
- se prononcer sur la recevabilité des candidatures par une décision prise en premier et dernier ressort
- accéder à tout moment au bureau de vote ;
- se faire présenter tout document nécessaire à l'exécution de ses missions ;
- adresser au Comité de Direction tout conseil et toute observation relatifs au respect des dispositions statutaires
- exiger lorsqu'une irrégularité est constatée, l'inscription d'observations au procès-verbal, avant ou après la proclamation des résultats

. Modification du Règlement Intérieur de la LFNA

Titre II : LES COMMISSIONS

ARTICLE 16 – DENOMINATIONS ET ATTRIBUTIONS DES COMMISSIONS REGIONALES
Les attributions et les compétences des commissions Régionales indiquées ci-dessous ne le sont qu'à titre indicatif. L'ensemble de leurs compétences et attributions est régi par les Règlement généraux (RG), par les statuts particuliers et les annexes des RG et à défaut par les décisions du Comité de Direction de la LFNA.
En dehors de la compétence générale dévolue aux organes disciplinaires pour sanctionner les faits de nature disciplinaire, les autres commissions Régionales définies ci-dessous avec un astérisque* peuvent mettre en œuvre un pouvoir disciplinaire lors du constat d'une infraction à la règlementation dont elles ont en charge d'assurer le respect. Dans ce cas les commissions doivent suivre les procédures décrites à l'annexe 2 aux règlements généraux de la FFF. Leurs décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel de la Ligue.

Texte actuel :
Commission Régionale de l'Ethique, des Valeurs Citoyennes, et du Fair-play : *
La composition de la commission est définie par le Comité de Direction de la Ligue.
Domaine de l'éthique : La commission devra notamment :
. Promouvoir des actes pédagogiques et préventifs en faveur de l'éthique sportive
. Donner des avis et faire des recommandations sur les questions concernant l'éthique dans le sport,
. Informer le Comité de Direction de la LFNA des faits susceptibles de nuire à l'image de notre sport
. Saisir l'organe disciplinaire compétent, lorsqu'elle constate des comportements contraires à la chartre de l'éthique

. La commission ne dispose pas de pouvoir disciplinaire.

Proposition :

Commission Régionale de l'Ethique, des Valeurs Citoyennes, et du Fair-play : *

La composition de la commission est définie par le Comité de Direction de la Ligue.

Les principes fondamentaux de l'Ethique du Football sont définis par la « charte de l'Ethique et de Déontologie du Football » porté à l'annexe 8 des Règlements Généraux de la FFF.

La commission devra notamment :

. Promouvoir des actes pédagogiques et préventifs en faveur de l'éthique sportive
. Donner des avis et faire des recommandations sur les questions concernant l'éthique dans le sport
. Informer le Comité de Direction de la LFNA des faits susceptibles de nuire à l'image de notre sport
. Saisir l'organe disciplinaire compétent, lorsqu'elle constate des comportements contraires à la charte de l'éthique
. La commission ne dispose pas de pouvoir disciplinaire

Intervention de Matthieu Rabby - LFNA DAY

Organisation du « LFNA DAY » et Assemblée Générale du 16 juin 2018

A l'instar de la 1ère édition du LFNA DAY organisée à Libourne le 17 juin 2017, la LFNA souhaite renouveler l'expérience sur un nouveau lieu symbolique de la région. Le LFNA DAY 2018 se tiendra sur le site du Palais des Congrès et du Futuroscope de Poitiers. Afin de permettre au plus grand nombre de clubs de profiter de ce moment convivial, un accès aux diverses attractions du Parc et un hébergement sont proposés.

Programme de l'Assemblée Générale et LFNA DAY - du 16 juin 2018 à Poitiers

Au Palais des Congrès :

10 h	Réunion du Comité de Direction (réservé aux élus)
11 h	Accueil des clubs et émargement
12 h	Buffet et retransmission du match Coupe du Monde France-Australie
14 h	Assemblée Générale
16 h	Remises de Récompenses / Challenge du Fair Play etc…

Au Parc du Futuroscope :

18h30-20h00	Finale Régionale E-Foot
21h00 à 22h15	Apéritif Dinatoire
22h45	Spectacle nocturne La Forge aux Etoiles

Possibilité d'hébergement et visite du Parc le dimanche offerte aux représentants des clubs de la LFNA (réponses le 31 mars dernier délai pour les réservations hôtelières).
Les membres du Comité de direction pourront être accompagnés d'un invité.

Comme il est de coutume, les districts sont invités à organiser le déplacement de leurs clubs, la LFNA prenant à sa charge le coût du transport vers Poitiers.

Point financier

Eric Biancolli indique que 30 clubs, non mensualisés, ne sont pas à jour de leur relevé de compte. Les clubs concernés ont reçu un courrier de relance, en recommandé, mais ne se sont pas manifestés.

Les districts souhaitent connaitre le nom des clubs de leurs districts concernés afin de comparer leur situation avec la dette district.
En tout état de cause, si aucun paiement n'est réalisé dans les délais impartis, une application du règlement financier sera nécessaire.

Situation du club US Vigenal Bastide 87 – Application du règlement financier de la LFNA
Sans aucun paiement reçu du club, l'équipe première a été exclue du championnat de 1ère division district à compter du 7 mars 2018.
De plus et comme indiqué dans les courriers adressés en recommandé au club les 29/01 et 01/03/2018, la Ligue va demander la radiation du club auprès de la FFF.

Tour de table

Gilles Bouard, DTR, rappelle la rencontre du 2ème tour de la Coupe des Régions UEFA **« Ligue Nouvelle-Aquitaine / Ligue Centre Val de Loire** » le lundi 2 avril 2018 à 15 h, Stade Lebon à Angoulême.

Les autres rencontres de cette compétition seront jouées le 1er avril 2018 :
- Ligue Occitanie / Ligue Auvergne Rhône Alpes à CASTANET TOLOSAN à 14 h 30
- Ligue de Normandie / Ligue des Hauts de France à LE PETIT QUEVILLY à 15 h

Dominique Cassagnau, Président par intérim UNAF Nouvelle-Aquitaine (en lieu et place de Lionel Vigues) informe du déroulement d'une journée organisée dans le cadre de l'AG de la section régionale Unaf, le samedi 26 mai 2018 à Bussière Galant (87) ; à ce titre, une aide de 1200 euros est attribuée par la Ligue pour l'organisation de cette journée.

Alain Martin tient à remercier la CR Technique et la CR Football diversifié pour l'entente et la coordination avec l'Amicale des éducateurs dans la préparation et la mise en place du Challenge « Christian Fétis/Jacques Lahitte ».

Le Président clôture la séance et remercie l'ensemble des membres des décisions prises ce jour.

Calendrier prévisionnel des évènements de fin de saison :

. Lundi 23 avril : réunion clubs - District de la Vienne
. Comité de direction : Lundi 14 mai à Puymoyen
. Vendredi 25 mai à 18h30 à Couzeix : AG du district de la Haute Vienne
. Jeudi 31 mai : Finale de la Coupe de France Féminine à Strasbourg
. Vendredi 1 et samedi 2 juin : Assemblée Générale LFA + FFF à Strasbourg
. Samedi 2 juin 2018 : Finale Nationale U13 Pitch à Capbreton
. Samedi/Dimanche 9/10 juin : Finale des Coupes Régionales Seniors garçons et filles
. Samedi 16 juin à Poitiers : réunion du Comité de direction de fin de saison - AG LFNA – LFNA DAY
. Lundi 9 juillet à Puymoyen : réunion du Comité de direction
. (Bureau à fixer durant l'été selon nécessité)
. Samedi 1er septembre au Haillan : réunion du Comité de direction

Fin de séance à 13h15

Le Président
S. ENNJIMI

Le Secrétaire Général,
Luc RABAT